

COMITE HYGIENE ET SECURITE 25 NOVEMBRE 2014 DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Comme Force Ouvrière l'a déclaré à de nombreuses reprises, le pacte de responsabilité consiste en un énorme marché de dupes : un chèque cadeau de 41 milliards d'euros au patronat en échange du prélèvement dans les poches des salariés, de la Sécurité Sociale et des services publics !

Au ministère des Finances en général, et à la DGFIP en particulier, son application se traduit par l'annonce d'un déluge de mesures qui n'ont qu'un but : liquider le service public républicain, garant de l'égalité de traitement des citoyens sur n'importe quel point du territoire.

Ce CHS doit aborder la mise en œuvre matérielle de la fusion des trésoreries de Cayres et Pradelles, et de Fay- sur- Lignon et du Monastier. Pour parler clair, Monsieur le Président, vous nous invitez à passer aux travaux pratiques de la première étape de l'entreprise de liquidation- restructuration des services.

Comme le laisse craindre la circulaire du 15 octobre envoyée par le 1^{er} Ministre à ses préfets et à l'ensemble des ministres, cette opération ne s'arrêtera pas à la liquidation de 850 postes comptables C4, dans les deux filières, d'ici 2017, mais devrait déboucher sur des « Maisons de l'Etat » regroupant les services de la DGFIP sous l'autorité des sous- préfets.

Monsieur le Président,

De la même manière qu'il l'a exprimé lors du CTL du 14 octobre, le syndicat Force Ouvrière DGFIP 43 se prononce contre la fusion des postes comptables qui traduit un recul inexorable de la puissance publique et l'abandon de larges zones du territoire.

Mais plus encore, Force Ouvrière s'élève contre les conditions dans lesquelles la fusion est organisée : précipitation, impréparation, amateurisme président à la fusion, que ce soit d'un point de vue comptable ou d'un point de vue matériel.

FO DGFIP alerte notamment le CHS de Haute- Loire sur l'état de stress dans lequel sont plongé(e)s les collègues des trésoreries de Cayres et Pradelles, compte-

tenu de l'absence de lisibilité qu'elles possèdent quant à leur installation future et leurs conditions de travail.

Monsieur le Président,

Ce CHS a une très grande responsabilité : il doit veiller à ce que les personnels, déjà perturbés par leur transfert géographique et la modification de leur environnement de travail, bénéficient des meilleures conditions de travail possibles, au plan matériel et moral. Cela signifie à l'évidence des locaux décents, et suffisamment spacieux pour accueillir les collègues sur les 4 postes de travail, ainsi que les meubles de rangement nécessaires pour recevoir l'ensemble des documents des deux trésoreries.

Or, il s'avère qu'en l'état des informations dont nous disposons, ces conditions ne seront pas réunies au 1^{er} janvier 2015, ni peut-être jamais, puisque les locaux prévus pour installer la nouvelle trésorerie ne sont plus libérés et que l'engagement des travaux d'aménagement est reporté aux calendes grecques.

Est-il vrai que vous n'avez pas envisagé d'autre solution que d'installer, pendant une période dont vous-même ignorerez le terme, l'ensemble des collègues dans les locaux de l'actuelle trésorerie ?

Nous vous demandons en conséquence de prendre le temps de la réflexion avant d'arrêter votre décision.